

**Lycée français Blaise Pascal – Abidjan**

**Réinscriptions des élèves au collège et au lycée 2019-2020**

Mesdames, Messieurs,

J’ai le plaisir de vous informer que la campagne des réinscriptions pour l’année scolaire 2019-2020 ouvrira le lundi 04 février 2019. Afin que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions, je vous invite à prendre connaissance attentivement de la présente circulaire.

J’attire votre attention sur le fait que, faute d’avoir respecté les délais impartis, plusieurs familles se sont retrouvées cette année dans l’impossibilité de réinscrire leur(s) enfant(s). Si vous n’êtes pas certains de vous trouver en Côte d’Ivoire l’an prochain, je vous invite néanmoins, par mesure de précaution, à procéder à la réinscription de vos enfants. Vous pourrez toujours annuler les réinscriptions par la suite (voir règlement financier pour les conditions d’annulation).

**I – Constitution et dépot des dossiers**

Comme les années passées, les réinscriptions s’effectueront via l’application « Akwaba » accessible depuis le site du lycée à l’adresse électronique [www.lycee-blaisepascal.com](http://www.lycee-blaisepascal.com) à la rubrique « Inscriptions ». Vous utiliserez la même adresse e-mail de connexion et le même mot de passe (possibilité de réinitialiser en ligne en cas de perte) pour avoir directement accès au(x) dossier(s) de votre (vos) enfant(s).

Les conditions générales de réinscription, d’utilisation du transport scolaire, le règlement financier et le règlement intérieur sont téléchargeables sur la page  « Inscriptions » du site du lycée.

Si, lors de la saisie, vous ne disposez pas de tous les éléments nécessaires, vous pourrez interrompre le processus à tout moment et le brouillon du dossier sera automatiquement enregistré en vous déconnectant. Vous disposerez alors de sept jours pour le compléter et le valider. Passé ce délai, et sans validation de votre part, les modifications déjà saisies seront perdues et vous devrez les ressaisir. En fin de processus, avant la validation finale, vous aurez la possibilité de contrôler les données et de les modifier. Après la validation, en cas d’erreur, aucune modification ne sera possible. Dans ce cas, vous devrez venir rencontrer Mme Loh au bureau de la scolarité.

Le dossier complet original (dossier Akwaba imprimé, daté, signé par les 2 responsables légaux, accompagné des pièces à joindre) devra être déposé physiquement ou transmis par courrier (pas d’envoi par courrier électronique) soit :

* entre le 18 février et le 01 mars (vacances de février) au bureau de la scolarité situé dans les salons d’accueil (hall rez-de-chaussée de l’administration du site Blaise Pascal) du lundi au vendredi le matin uniquement de 7h45 à 12h00.
* selon le calendrier ci-dessous du lundi 4 au jeudi 21 mars de 7h45 à 12h30 (dernière entrée) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réinscription**  **en classe de :** | **Dates** | **Groupes** |
| 6e | Lundi 4/03/2019 | A - J |
| Mardi 5/03/2019 | K - Z |
| 5e | Mercredi 6/03/2019 | A - J |
| Jeudi 7/03/2019 | K - Z |
| 4e | Vendredi 8/03/2019 | A - J |
| Lundi 11/03/2019 | K - Z |
| 3e | Mardi 12/03/2019 | A - J |
| Mercredi 13/03/2019 | K - Z |
| 2e | Jeudi 14/03/2019 | A - J |
| Vendredi 15/03/2019 | K - Z |
| 1e | Lundi 18/03/2019 | A - J |
| Mardi 19/03/2019 | K - Z |
| Terminale | Mercredi 20/03/2019 | A - J |
| Jeudi 21/03/2019 | K - Z |

***Pour les fratries, les parents pourront déposer tous les dossiers au même moment.***

Très important

1. **La partie pédagogique** (langues, options, spécialités, regroupement entre élèves) doit être renseignée dès la réinscription mais restera modifiable jusqu’au vendredi 21 juin 2019 auprès de Mme Loh. Au-delà de cette date, les moyens d’enseignement seront mis en place en fonction des demandes des familles et les classes seront constituées en fonction de ces contraintes. Aucun désistement ne sera accepté après cette date, les élèves seront définitivement inscrits pour l’année scolaire. Il convient donc que les élèves et les parents lisent attentivement les descriptifs en ligne dans l’application ;
2. **En classe de 6e** : les familles souhaitant que leur enfant intègre **le dispositif Section Internationale Américaine** (4h d’anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h sur 4 d’histoire-géographie en anglais) doivent inscrire leur enfant au test d’anglais si un avis favorable est donné par le conseil des maîtres (cela concerne également les élèves issus de CM2 bilingue de l’école Jacques Prévert). Les Frais d’inscription au test d’anglais seront de 20 000 XOF (formulaire d’inscription à télécharger sur le site du lycée à la rubrique inscriptions). La décision d’admission tiendra compte, pour tous les élèves, du dossier scolaire et de l’avis du conseil de cycle de CM2 ;
3. **En classe de 5e, de 4e et de 3e** : les familles indiqueront la poursuite de scolarité en fonction de la classe précédente, soit en filière SIA, soit en filière classique. En cas de demande d’intégration de la filière SIA (en fonction des places disponibles), se reporter à la procédure décrite au point (ii), la décision d’admission tenant compte de l’avis du conseil de classe de la classe précédente.
4. **Filière SIA**: l’affectation en SIA est conditionné au nombre de places disponibles, l’établissement ne peut donc pas garantir l’inscription de tous les élèves qui auront passé le test de positionnement. Ce test ne fera l’objet d’aucun remboursement.
5. **L’admission ou la poursuite d’étude dans les options** (latin, grec, EPS, arts plastiques, arabe LV3) dépendra de l’avis porté par le conseil de classe sur la fiche de dialogue du 3e trimestre et de la décision de la commission d’admission. En outre, pour l’option Arts plastiques, les élèves devront déposer auprès de leur professeur un dossier de productions artistiques pour le 25 mai 2019. Pour les candidats à l’option EPS, les élèves présenteront des épreuves de détection le mercredi 24 mai entre 14h et 17h. Les décisions défavorables seront notifiées aux familles par e-mail avant le 5 juillet 2019.
6. **Entrée en classe de 2e** : les professeurs principaux présenteront prochainement aux élèves l’organisation de la classe de 2e afin de les guider dans leur choix.

Documents à fournir avec le dossier de réinscription

* le justificatif d’autorité parentale pour les tuteurs légaux autres que les parents *(si changement avec l’année 2018/2019)* ;
* tout document justifiant l’éventuelle absence du deuxième responsable légal sur le dossier *(si changement avec l’année 2018/2019)* ;
* tout document indiquant une évolution de la situation de famille au regard de l’exercice de l’autorité parentale *(si changement avec l’année 2018/2019)* ;
* sous enveloppe cachetée : le dossier médical (remis aux élèves et téléchargeable sur le site su lycée) complété par les parents avec copie intégrale du carnet de vaccination.

**II – Règlement des frais de scolarité**

Le règlement du premier tiers des frais de scolarité devra être versé **pour le vendredi 31 mai 2019**. **Passé cette date, le dossier de votre enfant sera automatiquement mis en attente pour défaut de paiement et la place sera rendue disponible au bénéfice des nouvelles demandes.**

**Très important** : le nombre de classes pour chaque niveau sera arrêté le vendredi 31 mai 2019 en fonction du nombre de familles ayant effectivement payé.

En cas de difficulté financière, ou pour toute situation particulière, **et afin de ne pas perdre le bénéfice des places de leur(s) enfant(s)**, les familles sont invitées à s’adresser à M. Ratouly, directeur administratif et financier ([daf@lycee-blaisepascal.com](mailto:daf@lycee-blaisepascal.com)) – Secrétariat, Mme Anon : + 225. 22.40.55.86. Pour les conditions financières détaillées, je vous invite à vous reporter au règlement financier.

**III – Inscriptions de nouveaux élèves**

Les familles qui souhaitent inscrire d’autres de leurs enfants à l’école, au collège ou au lycée peuvent d’ores et déjà procéder aux formalités :

* Pour une inscription en classe primaire : les familles déposeront les dossiers auprès du bureau de la scolarité du site Jacques Prévert (contact : Mme Maïmouna Diabaté au 22.40.00.62 – e-mail : [scolariteejp@lycee-blaisepascal.com](mailto:scolariteejp@lycee-blaisepascal.com)). Les familles qui le souhaitent seront reçues par M. Hussenet, directeur des classes primaires, sur rendez-vous auprès de Mme Diabaté (Téléphone : 22.40.00.62).
* Pour le collège et le lycée : les familles déposeront les dossiers auprès du bureau de la scolarité du site Blaise Pascal (contact : Mme Viviane Loh au 22.40.55.87 – e-mail : [secretariatproviseuradjoint@lycee-blaisepascal.com](mailto:secretariatproviseuradjoint@lycee-blaisepascal.com)). Les familles qui le souhaitent seront reçues par M. Peyre, proviseur adjoint, sur rendez-vous auprès de Mme Loh.

Après examen de la demande, la notification de la décision sera adressée aux familles par e-mail via l’application Akwaba.

Je vous prie d’agréer, Mesdames, Messieurs, l’expression de ma considération distinguée.

Abidjan, le 29 janvier 2019

Didier Leroy-Lusson

Proviseur